



SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT
AUTONOME
SPP - PATS SDMIS

04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON

contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Monsieur le directeur
des ressources humaines du SDMIS

Lyon, le 06 mars 2022

N° 2022_06

Objet : Elections professionnelles collèges C et E, CATSIS - Courrier Protocole d'accord préélectoral

Monsieur le DRH,

Notre organisation souhaite à travers ce courrier formuler les demandes exprimées lors de la réunion du 01 mars 2022 et qui semblent indispensables pour que les élections professionnelles CATSIS se déroulent dans les meilleures conditions. Comme nous, vous pouvez prendre en compte la volonté du syndicat SUD, qui par la voix de son représentant national désire accéder à l'ensemble de nos demandes concernant le processus électoral.

Voici les demandes :

1 - Communication pendant la période de scrutin :

Nous sommes favorables aux conditions (logiques) que vous avez exigées lors des élections précédentes. À savoir aucune communication des organisations syndicales durant ce court laps de temps.

2 - Accès aux listes d'émargement :

- Nous sommes en total désaccord à ce que les organisations aient accès aux listes d'émargement nominatives. Les organisations syndicales peuvent tout de même avoir un accès et une visibilité illimitée, en temps réel si elles le souhaitent, au taux de participation. Il n'y a pour nous aucune plus-value en terme de sécurité d'avoir accès aux noms et prénoms des agent.e.s ainsi que leur statut de votant.e. Le contrôle et le comparatif listes électorales/émargements doit être effectué après clôture des votes. Il s'agit là d'une règle de bon sens afin d'éviter toutes tentations à contacter les agents n'ayant pas encore usé de leur droit de vote. En effet, cela pourrait, comme par le passé, faire l'objet de courriers et qualifier la situation de harcèlement.*
- Attention à noter que lors des dernières élections les listes d'émargement étaient disponibles en ligne et téléchargeables en fichier Excel. Ces données ont donc pu facilement être filtrées, analysées et échangées sans aucune limite. D'ailleurs, le taux de participation globale des dernières élections est historiquement élevé (+25%) les analyses hebdomadaires et intraday démontrent, sur les résultats de l'époque, des pics significatifs à l'approche de la clôture du scrutin.*



1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT AUTONOME

AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

04.72.80.53.98

17 Av. DEBOURG

69007 LYON

contact@syndicatautonomesdmis.com

sasdmis69@gmail.com

3 - Procédure de réassort :

4. Nous félicitons le service pour la prise en considération des propositions faites pour sécuriser la procédure, notamment l'utilisation de la messagerie électronique, dans le système de réassort, le travail mené et la volonté du service de garantir à tou.te.s les agent.e.s un niveau plus performant et plus fiable sur la sincérité du scrutin et plus largement l'acte démocratique. Néanmoins, nous proposons si cela est possible, une méthode type double vérification de sécurité.

4 - Envoi automatique de l'accusé de réception :

Nous souhaitons que cette fonction soit automatisée. Par l'envoi automatique du justificatif de vote électronique sur la messagerie professionnelle de l'agent. Ce retour électronique dénommé comme tel, vaut dès lors accusé réception. Il s'agit d'une garantie de sécurité indispensable et un gage de transparence, par un retour du système à l'agent-e.

Dans l'attente de votre réponse, notre organisation vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat Autonome

SDMIS SPP- PATS

Président départemental

Steeve MARTINEZ